

FAi - A²

Formation supérieure d'art
en espace public

Notice concours

**Promotion
2021-2023**



Sommaire

Le concours d'admission	4
À qui s'adresse la formation supérieure ?	4
Quelles sont les conditions d'éligibilité ?	5
Comment candidater ?	5
Après dépôt des dossiers, comment se déroule la sélection ?	6
Quels sont les critères de sélection ?	6
Inscription	7
Combien coûte la formation ?	7
Comment la financer ?	7
Calendrier	7
Au quotidien	8
Vivre à Marseille durant la formation ?	9
Travailler en parallèle ?	9
Accessibilité	9
Candidat·e·s étranger·e·s	10
Candidature	10
Maîtrise du français	10
Démarches administratives et obtention d'un visa	11
Nous rencontrer	12
Programme des événements	12
Prendre rendez-vous	12

Le concours d'admission

À qui s'adresse la formation supérieure ?

La formation s'adresse à des personnes qui maîtrisent une discipline artistique (théâtre, danse, musique, arts visuels, paysage, architecture, etc.) et qui souhaitent professionnaliser leur approche de l'espace public. La FAI-AR ne forme pas à une discipline artistique en particulier mais aborde les spécificités de la création en espace public de manière transversale, à partir des compétences initiales des candidat·e·s.

Les candidat·e·s sélectionné·e·s peuvent être autodidactes ou issu·e·s de filières de l'enseignement artistique supérieur. Quelle que soit leur discipline de référence, ils-elles trouvent à la FAI-AR un cadre de recherche et d'expérimentation en espace public : écriture, dramaturgie, scénographie, jeu et direction d'interprètes, mise en scène/en espace, interactions aux publics-populations, etc.

La FAI-AR s'attache à refléter la variété des parcours et des pratiques. On compte notamment parmi les promotions passées :

- **des interprètes** : comédien·ne, danseur·euse, circassien·ne, musicien·ne, conteur·euse, etc.
- **des créateur·rice·s** : dramaturge, metteur·euse en scène, chorégraphe, plasticien·ne, scénographe, etc.
- **des professionnel·le·s de la ville** : architecte, urbaniste, paysagiste, géographe, etc.



Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Les candidat-e-s doivent avoir atteint la majorité légale en France au moment de l'entrée en formation. Ils-elles doivent se rendre disponibles pour suivre le cursus dans son intégralité à temps complet de début septembre 2021 à fin juin 2023.

Les prérequis à l'entrée en formation sont :

- la maîtrise du français à l'oral comme à l'écrit (niveau B2 attesté à l'entrée en formation),
- la maîtrise d'une discipline artistique,
- une expérience éprouvée de la création,
- le niveau licence (L3) avec possibilité de dérogation par la commission pédagogique d'Aix-Marseille Université.

Comment candidater ?

Formulaire de pré-inscription

À remplir pour être informé-e-s des avancées du concours, recevoir des rappels des échéances ou bénéficier d'un accompagnement spécifique.

Cliquez [ici](#) et allez dans «Candidater» pour remplir le formulaire.

Dossier de candidature

La date limite du dépôt des candidatures est le 11 février 2021.

Les dossiers doivent être transmis :

- au format numérique à l'adresse concours@faiar.org
- ET par courrier postal, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse :

FAI-AR - Concours

Cité des arts de la rue

225 avenue des Aygalades

13015 Marseille

La candidature est validée dès réception des frais de dossier (30 €) et du dossier de candidature. Les dossiers retardataires ou incomplets ne seront pas examinés.

Calendrier

11 FÉVRIER 2021 date limite du dépôt des candidatures (cachet de la poste faisant foi)

DU 22 AU 26 FÉVRIER 2021 jury de pré-sélection

DU 22 AU 26 MARS 2021 entretiens et auditions artistiques

29 MARS 2021 annonce des candidat-e-s sélectionné-e-s

SEPTEMBRE 2021 rentrée

Après dépôt des dossiers, comment se déroule la sélection ?

Les candidat·e·s sont sélectionné·e·s par un jury de professionnel·le·s.

Un jury de présélection examine les dossiers du 21 au 26 février 2021.

Les candidat·e·s présélectionné·e·s sont convoqué·e·s aux auditions qui se déroulent à Marseille dans la semaine du 22 au 26 mars 2021, en présence d'un jury composé de membres de l'équipe pédagogique (encadrement et intervenant·e·s de la formation), de représentants d'Aix-Marseille Université et de regards extérieurs.

L'audition se déroule en trois temps :

- **une audition artistique :**
 - **présentation d'une pièce libre (10 min.), permettant de montrer les savoir-faire du/de la candidat·e dans sa discipline de référence ;**
 - **présentation d'un exercice d'improvisation à partir d'une consigne (5 min.).**

Les conditions de déroulement de l'entretien individuel sont précisées lors de la convocation.

- **un entretien avec un jury (45-60 min.)**
- **un entretien administratif concernant la situation du candidat·e**

Les résultats sont annoncés au plus tard le 29 mars 2021.

Quels sont les critères de sélection ?

Au cours de la procédure de sélection, le jury cherche à déceler les qualités suivantes :

- maîtrise d'un art (formation, expérience professionnelle),
- nécessité d'une orientation professionnelle artistique,
- pertinence de l'espace public dans son projet artistique et professionnel,
- qualités humaines et d'implication collective,
- compréhension et appropriation des enjeux de la formation,
- capacité à s'engager dans la formation (disponibilité, autonomie, situation personnelle),
- investissement dans la préparation du dossier et de l'entretien,
- sens politique et collectif, esprit critique (le monde, les autres, soi),
- curiosité, références et décalage poétique.

Inscription

Combien coûte la formation ?

	Frais de dossier (candidature)	Inscription universitaire		Inscription FAI-AR	TOTAL
		année 1	année 2		
Ressortissant·e-s européen·ne·s	30 €	250 €	250 €	250 €	780 €
Ressortissant·e-s extra européen·ne·s				900 €	1430 €

- frais de candidature : 30€
- frais d'inscription à la FAI-AR à l'entrée en formation : 250€ pour les ressortissant·e-s européen·ne·s, 900€ pour les extra-européen·ne·s
- frais d'inscription universitaires annuels (master : Arts et scènes d'aujourd'hui ; parcours : écritures scéniques dans l'espace public) environ 250€/an (montant non contractuel).

Comment la financer ?

Les frais de vie courante sont à la charge des apprenti·e·s. En fonction de leur situation, ils·elles peuvent bénéficier d'aides (droits à la formation, indemnités Pôle emploi, bourse de la Région, bourse du pays d'origine, etc.). Lors des auditions, l'entretien administratif avec l'administrateur de la FAI-AR permettra de clarifier les financements possibles et les démarches administratives à engager.

Calendrier

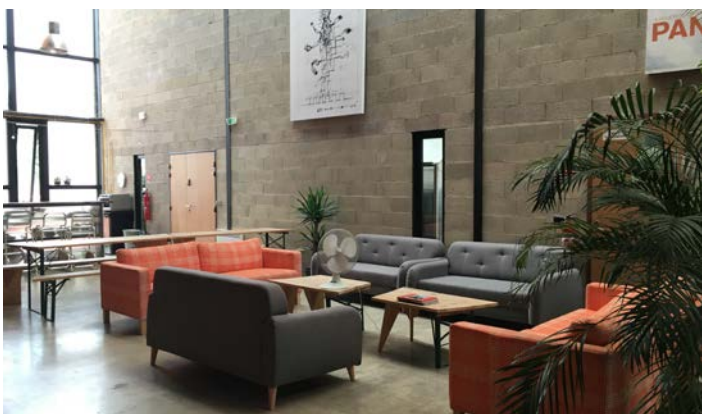
La formation s'étend de septembre 2021 au 30 juin 2023. Les enseignements sont dispensés à raison de 35 heures par semaine, généralement du lundi au vendredi de 9h30 à 18h.

Des déplacements ponctuels, pour des durées allant jusqu'à trois semaines consécutives, sont à prévoir pendant le temps de formation. Ils sont généralement suivis de quelques jours de repos.

Des périodes de congés sont également prévues pendant la formation à raison de :

- une semaine par semestre,
- deux semaines supplémentaires à l'occasion des fêtes de fin d'année,
- deux mois (juillet-août) entre les deux années de formation.

Au quotidien



Vivre à Marseille durant la formation ?

La majeure partie des modules de formation ayant lieu à la FAI-AR en présentiel, il est nécessaire de vivre à Marseille ou dans ses environs.

La majorité des apprenti·e·s réside en centre-ville de Marseille, seule·s ou en colocation.

La FAI-AR dispose également de studios à la Cité des arts de la rue qu'elle peut mettre à disposition en contrepartie d'une participation aux frais. La priorité est donnée aux apprenti·e·s extra-européen·ne·s.

Travailler en parallèle ?

La formation supérieure se déroule à temps plein (35 heures par semaine), elle est exigeante et demande beaucoup d'investissement personnel. Par expérience, l'activité professionnelle en parallèle des heures de formation est donc déconseillée. Elle doit dans tous les cas rester compatible avec l'assiduité aux temps de formation.

Pour rappel, le cursus impose des temps de formation en itinérance (périodes de 3 semaines) et chaque apprenti·e doit régulièrement présenter des travaux issus d'un travail personnel.

Accessibilité

La FAI-AR s'est engagée dans une démarche d'amélioration de l'accessibilité de ses formations.

- Pour bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la formation supérieure :
contacter Camille Fourès, responsable pédagogique de la FAI-AR : camille.foures@faiar.org.
- Pour toute question concernant l'accessibilité des équipements de la FAI-AR :
contacter Chantal Vasseur, régisseuse de la FAI-AR : accessibilite@faiar.org.

Candidat.e.s étranger.e.s

Candidature

Le dossier de candidature doit être déposé en langue française.

En cas de présélection sur dossier, l'audition peut se dérouler en visioconférence. Elle aura lieu de préférence en langue française, mais potentiellement aussi en anglais.

Maîtrise du français

La formation se déroule principalement en langue française.

En cas de sélection, il est indispensable d'obtenir le diplôme DELF niveau B2 en français pour valider l'inscription avant l'entrée en formation (septembre 2021).

Ce diplôme valide les capacités suivantes :

- comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité,
- communiquer avec spontanéité et aisance avec un locuteur natif,
- s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.

L'obtention de ce diplôme demande une préparation pour les candidat·e·s non francophones. Nous recommandons très fortement de commencer l'étude du français avant les auditions du concours d'admission.

Plus d'information sur le diplôme DELF - B2 : [ici](#)

Trouver un centre d'examen en France ou à l'étranger où préparer et passer le diplôme : [ici](#)

Démarches administratives et obtention d'un visa

Chaque apprenti·e est inscrit·e au diplôme de Master de l'université Aix-Marseille, permettant l'obtention d'un visa étudiant.

Plus d'informations : [ici](#)

D'autres statuts d'accueil sont possibles mais varient en fonction du pays d'origine et de la situation administrative et matrimoniale. Ils sont à étudier au cas par cas. La FAI-AR peut vous accompagner dans ces démarches.

Nous rencontrer

Programme des événements

***MASTERCLASSE #1 : NICOLAS CHAPOULIER** vendredi 18 septembre
Festival Furies – Châlons-en-Champagne
Plus d'infos [ici](#) - Inscriptions [ici](#)

***MASTERCLASSE #2 : MARIA SIDERI** jeudi 24 septembre
Urban Academy, La Bellone – Bruxelles
Plus d'infos [ici](#) - Inscriptions [ici](#)

RÉUNION D'INFORMATIONS mardi 20 octobre
ARTCENA – Paris

**JOURNÉE PORTES OUVERTES VIRTUELLES
DE LA FAI-AR** jeudi 29 octobre
par ZOOM et Facebook

**JOURNÉE PORTES OUVERTES VIRTUELLES
DE LA FAI-AR (EN ANGLAIS)** vendredi 30 octobre
par ZOOM et Facebook

***MASTERCLASSE #3 : GERMAIN PRÉVOST
ALIAS IPIN** jeudi 5 novembre
Cité des arts de la rue – Marseille
Plus d'infos [ici](#) - Inscriptions [ici](#)

***MASTERCLASSE #4 : ARTHUR RIBO** vendredi 11 décembre
FAI-AR, Cité des arts de la rue – Marseille
Plus d'infos [ici](#) - Inscriptions [ici](#)

JOURNÉE PORTES OUVERTES DE LA FAI-AR vendredi 11 décembre
FAI-AR, Cité des arts de la rue – Marseille

*Au-delà de la pratique auprès d'un.e artiste reconnu.e, les masterclasses sont aussi l'occasion de rencontrer et d'échanger avec l'équipe de la FAI-AR.

Prendre rendez-vous

Vous souhaitez prendre le temps d'échanger lors d'un rendez-vous individuel avec un membre de l'équipe de la FAI-AR, contactez-nous :

- à l'adresse concours@faiar.org
- par téléphone au +33 (0)4 91 69 74 67.

FAI- AOC

Formation supérieure d'art
en espace public

La Cité des arts de la rue
225 avenue des Ayalades 13015 Marseille - France
+33 (0)4 91 69 74 67

infos@faiar.org
www.faiar.org



Photos p. 1/4/13 - Augustin Le Gall

